

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2007
Publication : 21/12/2007

Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

N° CG 2008/11-30/10
Séance du 14 DEC. 2007

BUDGET PRIMITIF 2008

Infrastructures de transport et de communications

Le Conseil Général,

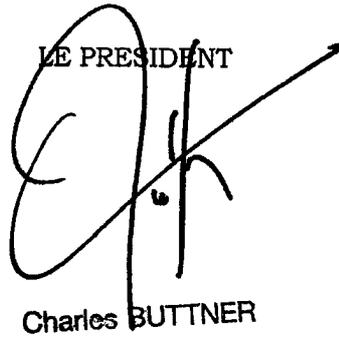
- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission Voirie, Infrastructures et Transports du 20 novembre 2007

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Autorise l'inscription au budget 2008 en crédits de paiement :
 - 3 000 000 € au programme « Transports interurbains » A092,
 - 19 351 300 € au programme « Infrastructures de transports » A093,
 - 402 121 € en fonctionnement.
- Autorise l'ouverture en autorisations de programme 6 120 000 € sur le programme A093 :
 - 5 200 000 € pour la tranche conditionnelle 4 de la DSP haut-débit,
 - 800 000 € pour l'équipement du Port d'Ottmarsheim,
 - 120 000 € pour les travaux sur l'aérodrome de Mulhouse-Habsheim.
- Inscrit 722 962 € en section de recettes.
- Accepte le principe d'affermir la tranche conditionnelle 4 de la DSP haut-débit (raccordement en fibre optique des collèges, des lycées, hôpitaux publics et plusieurs de nos propres bâtiments de service).

- Accepte d'adhérer à l'association Ville et Aéroport ainsi qu'à l'association Saône-Rhin Voie d'Eau 2010 ;
- Accepte le versement des aides selon les éléments votés dans ce rapport et autorise le Président à signer les conventions de financement correspondantes ;
- Donne délégation à la Commission Permanente pour le suivi des différents projets.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Adopté
.....voix contre
.....abstentions